



1. LES BERGES DU RHÔNE À LYON. • 2. UN ESPACE VERT PÉRI-URBAIN PEUT ACCUEILLIR DES ACTIVITÉS AGRICOLES. ICI, UN EXPERT FAIT DU SUIVI ÉCOLOGIQUE DANS UN CHAMP DE CÉRÉALES, À CONDÉ-SUR-L'ESCAUT (59).

1  
© Emmanuel Boutefeu



2  
© Guillaume Lemoine



## ESPACES VERTS DANS LA VILLE

Le dossier

# Une passerelle vers la nature

La place de la nature en ville fait aujourd'hui débat et certaines expressions le révèlent bien: «la ville-nature» à Poitiers, La Rochelle, Coulaines, «place à la nature» au Grand Lyon, «au vert en ville» à Pau, le «bois habité» à Lille... ces images porteuses d'ambiguïté véhiculent un désir des citoyens d'échapper à la ville dans une nature urbaine, recomposée de façon bucolique, ou dans une nature sauvage, équipée pour les aménités, dans les périphéries urbaines.

Peut-on alors parler de *continuum* entre le square et la réserve naturelle du point de vue de la symbolique, de l'esthétique, des usages, de la demande sociale et éventuellement des pratiques de gestion? Une majorité de villes françaises et européennes se sont engagées dans une démarche de mise en œuvre d'espaces verts «plus naturels» que la gestion horticole. Elle est fondée sur une préoccupation écologique et sur une valorisation d'une diversité d'offres et de types d'entretien des espaces de nature urbaine. On passe de l'espace vert le plus artificialisé dans sa forme et dans son fleurissement, aux espaces à caractère rustique permettant un développement de la faune et de la flore indigènes. L'origine de ces programmes de gestion des espaces verts a éclo dans les villes du nord de l'Europe, en Suisse, Allemagne, Pays-Bas, dès les années 70.

Menée par les ingénieurs des services espaces verts, cette politique environnementale s'est souvent révélée ambitieuse. En effet, elle cherche à mettre en œuvre une gestion naturaliste globale, fondée – entre autres – sur un *continuum* de corridors écologiques, une revalorisation de la flore spontanée, une création de réserves naturelles faunistiques et floristiques urbaines. Cette nouvelle représentation européenne de la nature ne sera partiellement diffusée dans les villes françaises que quinze ans plus tard, sous l'impulsion initiale

des directeurs des services d'espaces verts d'Orléans, de Rennes et de Paris qui ont, à leur façon, proposé de nouveaux modèles de nature urbaine plus respectueux de l'environnement, en rupture avec l'horticulture traditionnelle. En 1993, cette mouvance du paysage a été officialisée et nommée «gestion différenciée» par les deux cents villes qui la pratiquaient: de nouvelles formes métissées, paysagères et biologiques, produites par des équipes composées d'horticulteurs, d'aménageurs et de naturalistes sont ainsi apparues. Cette sensibilité à l'écologie s'est affirmée et fut relayée à une échelle planétaire par le paradigme de la «ville durable», issu du Sommet de Rio (1992).

Depuis les années 2000, les réseaux de porteurs de projets durables' ont interprété et exploré différentes pistes de création et de gestion environnementale de ces espaces publics en fonction de leur sensibilité, des ressources territoriales, des commandes publiques, de l'image de leur ville... On parle maintenant de période post-gestion différenciée, un concept qui ouvre de nouvelles voies écologiques (parcs-nature), géographiques (réseaux verts), sociologiques (usages et concertation).

Ainsi, certaines collectivités se lancent dans des pactes écologiques comme le plan Climat du conseil général des Hauts-de-Seine, ou le plan Faune sauvage de Besançon. Enfin, à l'heure de l'évaluation des politiques publiques, la gestion différenciée ou durable commence à être analysée du point de vue des résultats mesurables, notamment avec l'apport de la certification iso 14 000 comme à la ville de Paris, ou encore avec les «bonnes pratiques environnementales» proposées par la méthode Plantes et cités (lire pages suivantes).

Ces retours d'expériences et pistes d'évolutions seront-elles sources d'inspiration, de mutualisation, d'invention pour le monde des espaces naturels? C'est en tout cas une main tendue pour davantage d'échanges de pratiques professionnelles. ■

**GAËLLE AGGERI**  
INGÉNIEURE-PAYSAGISTE - RESPONSABLE PÔLE DE COMPÉTENCE PAYSAGE-ESPACES VERTS  
DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

>>> Mél: [gaelle.aggeri@cnfpt.fr](mailto:gaelle.aggeri@cnfpt.fr)

1. Fedenatur, Terres en villes, Association des ingénieurs territoriaux de France, TTF, ADPJP.



© Guillaume Lemoine

MARE DEVANT UN SUPERMARCHÉ  
À SAINT-AMAND-LES-EAUX (59).

>>> Carrières

# La mobilité est-elle possible ?

## Entre les espaces verts et les espaces naturels

**Depuis quelques années, les métiers des espaces verts exercés dans les villes et ceux des espaces naturels se rapprochent, et de nouveaux métiers apparaissent, liés aux nouveaux modes de conception et de gestion des espaces.**



Les métiers des espaces verts des villes et ceux des espaces naturels sont-ils si différents ? Existe-t-il des passerelles pour aller des uns aux autres ? La mobilité est-elle possible ? Hier encore, la réponse aurait été clairement négative car de nombreux éléments séparent le monde des espaces verts de celui des espaces naturels. D'un côté, des métiers techniques et artistiques de l'horticulture et du paysage, anciens et reconnus depuis plusieurs siècles dans la lignée de Le Nôtre, jardinier de Louis XIV (on pense à de grands noms du paysage d'aujourd'hui) ; de l'autre, des métiers nouveaux apparus au début du 20<sup>e</sup> siècle, à mesure que progressaient la connaissance scientifique (biologie, éthologie...) et la sensibilité écologique.

L'échelle de travail, non plus, n'est pas identique : le square, le parc urbain pour les uns, le parc naturel régional ou national pour les autres... Mais la différence se marque aussi dans les représentations des usagers qui voient dans ces espaces des territoires quotidiens ou, au contraire, le domaine de l'exceptionnel, le « sanctuaire » de la nature.

Quant aux objectifs et méthodes de gestion, ils sont presque opposés : cultiver et mettre en scène l'espace pour l'un, protéger et préserver son caractère naturel (non aménagé) pour l'autre.

### Rapprochements

Longtemps, tant que les collectivités ont pratiqué une gestion intensive horticole, rien n'a favorisé les rapprochements, la connaissance ou la reconnaissance réciproque. À partir des années 90 toutefois, les collectivités envisagent le développement et la création de nouveaux espaces, en prenant de plus en plus en compte leurs différents aspects : environnementaux, sociaux et économiques.

On parle d'aménagement durable, de démarche de qualité environnementale des espaces publics, de gestion différenciée<sup>1</sup> des espaces verts, de techniques économes en ressources naturelles (limitation de l'arrosage, produits phytosanitaires, recyclage de déchets...), de renforcement de la biodiversité (corridors écologiques...), de recyclage de matériaux de démolition, de marchés éco-responsables, de participation à la mixité sociale (jardins d'insertion sociale, jardins familiaux, jardins publics...).

Dans le domaine des espaces naturels, le contexte évolue lui aussi, et la notion de sanctuaire, issue des années 60, a fait place à une vision plus complexe et à une recherche d'intégration dans le territoire, voire de développement local associé à la protection et à la conservation (tourisme durable, accueil du public, médiation scientifique). De vives oppositions rencontrées lors de projets de création de nouvelles aires protégées et, plus tard, les réactions hostiles lors du développement du réseau européen Natura 2000, font prendre conscience aux gestionnaires de la nature que la dimension humaine et sociale de leurs projets devient prioritaire.

Dans ce contexte, on assiste à un glissement des missions et des compétences. C'est ainsi que la gestion et la politique d'espaces naturels sont de plus en plus confiées aux collectivités locales (sites du réseau Natura 2000). Et que les missions de développement du territoire, d'accueil du public, de maîtrise des pratiques sportives en milieu naturel sont de plus en plus assumées par les gestionnaires d'espaces naturels.

Une des conséquences de cette évolution est la convergence des profils des personnes qui y travaillent : les métiers se rapprochent.



© Guillaume Lemoine



**CONCERTATION : UN MAÎTRE D'ŒUVRE EXPLIQUE LA NÉCESSITÉ D'UNE INTERVENTION À UN RESPONSABLE D'ENTREPRISE D'ESPACES VERTS.**



© Guillaume Lemoine



**Philippe Croze**

**Direction paysage et nature  
Ville de Montpellier**

**« Pour assurer l'évolution des compétences, je préfère utiliser les ressources internes. »**

Lorsqu'en 1994, j'ai proposé aux élus de Montpellier d'adopter une démarche plus durable pour la gestion de nos parcs et espaces verts, je n'avais pas pris l'entière mesure du défi. Il s'agissait d'une mutation importante pour chacun des acteurs : élus, cadres du service, agents de terrain. Il a donc fallu faire évoluer les compétences et les états d'esprit. Pour cela nous avons utilisé nos ressources.

Heureusement, nous avons un certain nombre d'atouts, nous possédions notamment une connaissance parfaite et détaillée de notre patrimoine\* qui comprenait déjà 40 % d'espaces dits « naturels » (180 ha). La direction paysage et nature était constituée non seulement du service des espaces verts, mais aussi du service parc zoologique (80 ha, plus de 800 animaux aujourd'hui) et de la maison de l'environnement (associations adhérentes, centre de ressource, etc.). Nous avons donc joué sur la complémentarité de ces trois services, notamment pour dégager l'objectif principal de cette nouvelle gestion : au centre de nos préoccupations, nous allions mettre la biodiversité.

Sur cette base, nous avons organisé la formation des agents et la communication vers les habitants. Cette formation, réalisée en intra, s'est appuyée sur les compétences du responsable du parc zoologique. Elle visait à sensibiliser les agents à la faune des parcs urbains. Des universitaires, responsables d'associations botanistes sont intervenus eux aussi, pour montrer toute la richesse végétale de nos espaces, son rôle et la nouvelle façon de la gérer. Nous avons également eu besoin de ressources externes pour mieux connaître notre patrimoine naturel. D'ailleurs, nous avons confié à une association une étude sur la potentialité et la richesse biologique d'un échantillon d'espaces (en allant du plus aménagé au plus « rustique »), et à une autre un inventaire de l'avifaune des parcs.

En treize ans, les réticences au changement ont fini par être vaincues, même s'il reste difficile de faire admettre qu'un espace vert en zone méditerranéenne n'est pas vert toute l'année. De cette expérience, je retiens qu'il faut du temps pour apprendre à chacun un nouveau comportement mais que les ressources internes pour assurer ce changement sont les plus fiables et les plus souples. Je note aussi qu'il faut, en permanence, rappeler les objectifs à l'encadrement intermédiaire qui se montre le plus réfractaire. Je constate également que la formation initiale a peu suivi l'évolution de nos modes de gestion.

Aujourd'hui, la direction paysage et nature comporte plus de 260 agents, gère plus de 450 ha de surfaces vertes et met en place un système de management environnemental qui veut prendre en compte, de manière globale, la protection de notre environnement en associant l'ensemble du personnel dans cette démarche. Il est vrai qu'aujourd'hui les choses sont différentes. Les esprits prennent davantage en compte les menaces qui pèsent sur notre environnement. Le changement s'installe au fil de groupes de travail associant tous les niveaux hiérarchiques ; la gestion différenciée prend un « coup de jeune ». ■

>>> Mèl : [philippe.croze@ville-montpellier.fr](mailto:philippe.croze@ville-montpellier.fr)

DANS LES COLLECTIVITÉS COMME DANS LES ESPACES NATURELS, DES MÉTIERS ASSOCIÉS AUX MISSIONS D'ENTRETIEN MAIS AUSSI D'ANIMATION ET DE PÉDAGOGIE ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS.

260 AGENTS TRAVAILLENT À LA DIRECTION PAYSAGE ET NATURE DE MONTPELLIER. ILS GÈRENT PLUS DE 450 HA DE SURFACES VERTES ET METTENT EN PLACE UN SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL. CI-DESSUS,

## Démarches simultanées

À la fin des années 90, pour faire reconnaître les activités et les compétences, des démarches de référentiels<sup>2</sup> métiers sont initiées au Centre national de la

fonction publique territoriale comme dans le réseau de l'Atelier technique des espaces naturels. Elles ont été révisées en 2004 et 2005 pour tenir compte des évolutions.

En ce qui concerne les métiers des espaces verts et du paysage, deux tendances semblent émerger :

- une « imprégnation » scientifique et écologique des métiers traditionnels des espaces verts. En témoigne la fusion des fiches métiers agent d'entretien des espaces verts et agent d'entretien des espaces naturels. On parle désormais d'agent d'entretien des espaces de nature, qu'ils soient jardinés, spontanés, agricoles, maraîchers...

- l'apparition de nouveaux métiers liés aux nouveaux modes de conception et de gestion, mais aussi à l'extension des compétences des collectivités dans le domaine de la gestion d'espaces naturels protégés. Parmi l'émergence de nouveaux métiers, on peut souligner celui de chef de projet paysage qui œuvre à une échelle de territoire plus grande que le concepteur paysagiste, généralement au sein d'une intercommunalité, d'un département ou d'un parc naturel urbain. Il opère dans les services environnement, agriculture, espaces naturels et forêts, comme soutien de projets de territoires fondés sur les chartes et plans de paysages.

En ce qui concerne les espaces naturels, outre les métiers emblématiques de conservateur de réserve naturelle ou de garde (garde du littoral, éco-garde, garde-monteur de parc national, etc.), la réalisation des référentiels métiers a permis de mettre en lumière les métiers de la gestion de l'information (sigiste, géomaticien, webmestre), bases de données et cartographie, par

PRAIRIE FLEURIE AU DOMAINE DE MÉRIC.

\* Chaque espace était classé selon la typologie adoptée sur le plan national par le groupe de travail « espaces verts » œuvrant au sein de l'Association des ingénieurs territoriaux de France.

suite page 12 ●●●



1. TRÈS PRISÉ DES LYONNAIS, LE JARDIN DU PALAIS SAINT-PIERRE. 2. PIQUE-NIQUE AU PARC NATUREL URBAIN DE LA FEYSSINE (COMMUNE DE VILLEURBANNE).

● ● ● suite de la page 11

exemple; mais aussi les métiers de l'information et de l'éducation à l'environnement associés aux missions d'accueil, de communication, de documentation, d'animation et de pédagogie.

Pour les métiers de garde ou de conservateur, des compétences transversales indispensables ont été identifiées aussi en matière de gestion, de communication, de médiation, d'aménagement paysager, etc.

1. Les objectifs et les modes opératoires de gestion sont différenciés en fonction de l'espace d'intervention.

2. Pour chaque métier recensé, les missions et compétences nécessaires ont été inventoriées.

## Correspondance entre le référentiel des métiers de la fonction publique territoriale et celui des espaces naturels



Familles <sup>3</sup>	Métiers des espaces naturels	Métiers des collectivités	Cadre d'emploi de la FPT <sup>3</sup>
Information et éducation à l'environnement	Agent d'accueil	Chargé d'accueil	Adjoint administratif Adjoint technique Adjoint technique des établissements d'enseignement
	Chargé de communication	Directeur de communication Chargé de communication	Rédacteur territorial Attaché territorial
	Documentaliste	Documentaliste	Bibliothécaire Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Administration soutien	Assistant administratif	aAssistant administratif	Adjoint administratif
	Directeur	Responsable gestion des espaces naturels Directeurs de service espaces verts	Ingénieur territorial ou technicien supérieur
	Responsable SIG	Administrateurs SIG	Ingénieur territorial
Préservation du patrimoine naturel et culturel	Chargé de mission patrimoine naturel	Conseiller environnement	Ingénieur territorial
	Chargé d'étude scientifique	Chargé d'étude environnement	Ingénieur territorial
	Responsable travaux et entretien	Agent d'entretien des espaces de nature Conducteur de travaux espaces verts	Adjoint technique ou technicien supérieur
	Garde	Garde gestionnaire des espaces naturels	Contrôleur de travaux territorial
Aménagement et développement	Chargé d'aménagement urbanisme ou paysage	Chargé d'étude urbanisme aménagement urbain	Ingénieur territorial
	Animateur foncier	Négociateur foncier	Ingénieur territorial

3. La fonction publique territoriale (FPT) est organisée en filières (culturelle, animation, technique, administrative...). Dans chaque filière, des cadres d'emplois définissent le statut juridique applicable aux différents métiers.

## Des passerelles pour les carrières

La question se pose alors de savoir si les collectivités locales peuvent offrir des opportunités aux agents des espaces naturels qui souhaitent évoluer dans leur carrière (ou inversement). Soit en restant dans le domaine de la gestion de la nature, mais en évoluant dans les espaces naturels gérés par des collectivités; soit en intégrant des services espaces verts ou espaces naturels urbains ou périurbains, qui nécessitent aujourd'hui des compétences complémentaires à celles de la gestion horticole, liées à la concertation, l'animation, la médiation. On trouve actuellement, par exemple, un naturaliste à Rennes, un sociologue dans le service Jardins de Nantes, on parle de « plan faune indigène » à Besançon...

Les agents des collectivités ont, bien sûr, la possibilité d'intégrer par mutation des postes dans les espaces naturels dont la structure gestionnaire est une collectivité locale: parc naturel régional, certaines réserves naturelles et les collectivités gérantes des terrains du Conservatoire du littoral. Ils ont aussi la possibilité de travailler dans un parc national ou dans une réserve par la voie du détachement.

Restait à trouver une place pour ces métiers dans le statut de la fonction publique territoriale. Un travail de correspondance a donc été fait, essentiellement au niveau des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles, dont les principales correspondances sont présentées dans le tableau ci-contre (la référence des cadres d'emplois est donnée à titre indicatif).

D'une certaine façon, la coupure ancienne entre les problématiques des espaces verts et des espaces naturels est en voie de résorption dans le fonctionnement actuel des collectivités et, au-delà, dans la formation des gestionnaires. ■

GAËLLE AGERI - CENTRE NATIONAL FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
MONIQUE FABBRO - ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS

>>> Mèls : [monique.fabbro@espaces-naturels.fr](mailto:monique.fabbro@espaces-naturels.fr)  
[gaelle.aggeri@cnfpt.fr](mailto:gaelle.aggeri@cnfpt.fr)

LES ESPACES VERTS SONT-ILS DES LIEUX PRIVILÉGIÉS DE DÉCOUVERTE DE LA VIE SAUVAGE ? QUELLE PLACE RÉSERVE-T-ON AUX ESPÈCES EXOGÈNES ? PEU APPRÉCIÉS EN GÉNÉRAL, LES RAGONDINS ONT ICI CHANGÉ DE STATUT, ILS ONT DES RAPPORTS AMICAUX AVEC LES ENFANTS.



© Guillaume Lemoine



© Emmanuel Boutefeu



© Emmanuel Boutefeu

## Mais qu'est-ce qu'ils veulent ?

# Ces citadins qui usent de la nature

>>> Enquête

En 2002, une enquête réalisée auprès des habitants de la communauté urbaine de Lyon<sup>1</sup> a permis de cerner la demande sociale en matière de lieux de nature. Or, ces mêmes citadins, qui plébiscitent les squares de proximité, fréquentent les espaces naturels et ruraux. Une meilleure connaissance de leurs attentes et de leurs représentations concernant la nature devrait apporter quelques enseignements utiles aux professionnels des espaces naturels. Parmi les résultats de cette enquête, on notera que, dans les parcs urbains ou en pleine nature, les citadins recherchent la même chose : calme, paix, détente.

**Salon de verdure.** La semaine, les citadins fréquentent les squares. Ainsi, la moitié des personnes interrogées (54%) déclare aller quasi quotidiennement dans un square. Cet espace multifonctionnel est à la fois un lieu de détente, une salle de lecture en plein air, un terrain de jeux, une aire de pique-nique. Le square est surtout un salon de verdure où les riverains viennent rompre l'isolement et renforcer les liens sociaux. Certains habitués le considèrent d'ailleurs comme leur jardin privé où ils aiment bavarder avec leurs voisins de palier, après la sortie des classes, pendant qu'ils surveillent discrètement leurs enfants.

Le trajet domicile-square constitue un itinéraire de promenade à part entière, favorisant l'activité physique et la détente. Du reste, la promenade est le premier motif de visite évoqué (40%); assez loin derrière, les riverains accompagnés d'enfants sont attirés par les aires de jeux (26%). Le temps de déplacement qu'un citadin est prêt à consentir pour se rendre dans un square est de l'ordre de dix minutes : ce budget-temps permet de mesurer le rayon d'attractivité d'un square; la fréquentation étant cependant fortement tributaire des rythmes scolaires et des conditions météorologiques. Un square est d'autant plus sollicité que la population riveraine se compose de jeunes ménages, avec des enfants, habitant en immeubles collectifs groupés.

**Lieu de détente et d'exercice.** Le week-end, les citadins fréquentent les parcs urbains



**Quelles sont les attentes des publics urbains qui fréquentent les espaces naturels protégés ? Les mêmes que dans les jardins publics : le libre contact avec la nature.**

1. Enquête téléphonique réalisée par le Certu, en 2002, auprès de 305 habitants de la communauté urbaine de Lyon, âgés de 18 ans et plus.

2. Sous le terme de campagne, les personnes interrogées rassemblent une grande diversité de paysages, sites, forêts, surfaces agricoles...

(86% des personnes interrogées). La marche reste l'activité favorite de ses usagers; ils viennent au parc avec la ferme intention de se promener afin de se détendre et de contempler le spectacle de la nature. Marcher ou flâner dans un parc s'avère un plaisir pour beaucoup : stimulant, vivifiant, procurant un sentiment de bien-être. Plus la surface d'un parc est grande, plus il est capable d'offrir une aire végétale importante, et plus le parc attire de visiteurs venus de loin. Un parc gagne en attractivité lorsque les aménagements paysagers sont agencés selon une conception simple, accentuée par des évocations campagnardes, plutôt que dirigés vers un style ornemental, décoré ou minéral. Les équipements d'accueil (aires de jeux, grands toboggans, animaux de la ferme, plans d'eau) et les installations sportives (terrains de basket, skate-parc, pistes cyclables) sont des aménagements très sollicités des enfants et des adolescents. Compte tenu que ces derniers sont souvent des prescripteurs de sortie dominicale, un parc disposant de l'un de ces équipements spécialisés a une meilleure notoriété en direction des familles et des adolescents.

Un parc en position centrale est un espace public très prisé des habitants de la ville-centre, notamment les jours travaillés durant lesquels il fonctionne comme un square de proximité. En fin d'après-midi et en soirée, un parc connaît une fréquence d'utilisation plus importante qu'un square. Et plus encore le week-end, car il attire les habitants de la ville pavillonnaire et des communes périurbaines.

**Accéder au monde du silence.** Plus de 60% des personnes interrogées déclarent aller régulièrement à la campagne<sup>2</sup>: 48% y vont une à deux fois par mois, 18% toutes les semaines en toutes saisons. Parmi les arguments justifiant un déplacement à la campagne : «le besoin de calme et de verdure», celui «d'être en famille ou entre amis». En revanche, les personnes sondées qui disposent d'une résidence secondaire profitent de «leur pied à terre pour s'immerger dans la campagne». Mais, durant cette «sortie au vert», elles ne pratiquent guère d'activités sportives de plein air,

suite page 14 ●●●



**PLACE DU VÉGÉTAL DANS LE MONDE URBAIN. IL S'AGIT DE SAVOIR HABILLER DU MOBILIER URBAIN (POTEAUX MÉTALLIQUES) AVEC DES PLANTES GRIMPANTES (VIGNE VIERGE ET RENOUÉE GRIMPANTE).**

●●● suite de la page 13

de balades en forêts, de cueillettes de champignons, d'observations de la nature. Bref, le contact avec la nature n'est pas leur motivation première. En fait, elles décompressent, prennent congé de la ville, s'y reposent, vivent en retrait de l'agitation urbaine. Les partants à la campagne font surtout «le plein de calme» et «le vide en eux».

Pour les autres, une sortie à la campagne est l'occasion de «se promener dans la nature». Là encore, la marche demeure l'occupation préférée du citadin à la campagne, comme dans les parcs et les squares.

Les activités sportives et récréatives n'ont pas la dimension qu'on leur prête : à peine 15 % des personnes interrogées déclarent pratiquer un sport de pleine nature à la campagne (équitation, canoë-kayak, ski de fond, vélo tout terrain). Parmi ces «promeneurs du dimanche», une majorité apprécie de se balader dans des lieux de nature renommés dont les installations et les équipements d'accueil correspondent à ceux qu'ils côtoient dans leurs parcs préférés (64 % des attentes). Au contraire, une minorité recherche des lieux de libre contact avec la nature loin des nuisances de la ville :

le bruit, le béton, la promiscuité. Une moitié des personnes allant régulièrement à la campagne y reste d'une demi-journée à une journée complète tandis que l'autre moitié prolonge son séjour sur deux jours consécutifs ou plus. Le prix à payer pour accomplir un séjour à la campagne est donc beaucoup plus élevé que pour un parc et un square : il faut organiser la sortie, disposer d'un véhicule, prévoir la logistique d'accompagnement, les repas et les nuitées. Face à ces contraintes matérielles et financières, on comprend que 35 % des répondants renoncent à se balader dans les espaces naturels et ruraux.

**Le parc urbain représente la nature.** Le parc est le modèle référent de jardin public. Non seulement les squares mais aussi les espaces naturels et ruraux sont perçus à travers le prisme des qualités que doit présenter un parc urbain. Tout ce qui rappelle le monde urbain n'a pas droit de cité. Le parc est par nature un endroit calme, assimilé à un lieu propre, sans déchet ni pollution. Dans l'imaginaire du public, il correspond à une «île verte», composée d'arbres, de pelouses et de plans d'eau, dont la mise en scène rehausse les bons côtés de la nature : apaisante, aimable et agréable. Le «label parc», avec tout ce qu'il véhicule d'attributs symboliques et fonctionnels, l'emporte sur les autres types d'espaces de loisirs et de détente.

Aux yeux du public, un espace végétalisé en ville, engazonné et arboré, même restreint, incarne «le petit coin de nature». Cette enclave de verdure jouit d'une position extra-territoriale : elle est perçue hors la ville. Par voie de conséquence, ce havre de paix doit être calme et propre, gage de sécurité et de naturalité. Aussi, à quoi bon quitter la ville le week-end, pour se balader en forêt, si les panneaux d'accueil et les sentiers balisés ne se démarquent pas de ceux que le citadin côtoie dans un parc urbain ? Quel plaisir à se retrouver dans une forêt-parc, bondée de visiteurs, sous la surveillance d'un garde-moniteur ? Les publics urbains qui fréquentent les espaces naturels protégés attendent le libre contact avec la nature ! ■

**EMMANUEL BOUTEFÉU** - CENTRE D'ÉTUDES SUR LES RÉSEAUX, LES TRANSPORTS, L'URBANISME ET LES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES (CERTU)

>>> Mél : [emmanuel.boutefeu@equipement.gouv.fr](mailto:emmanuel.boutefeu@equipement.gouv.fr)



© Guillaume Lemoine

**En savoir plus**

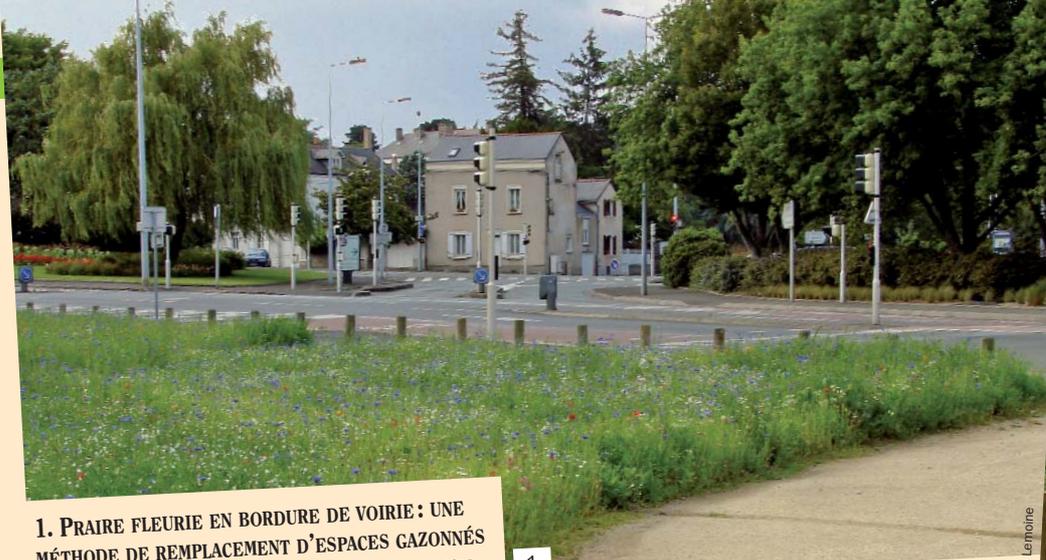
La demande sociale de nature en ville, enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise, Emmanuel Boutefeu, Pucca-Certu, 2005, 85 pages.

**Attentes sociales en lieux de nature en ville et moyens d'action**

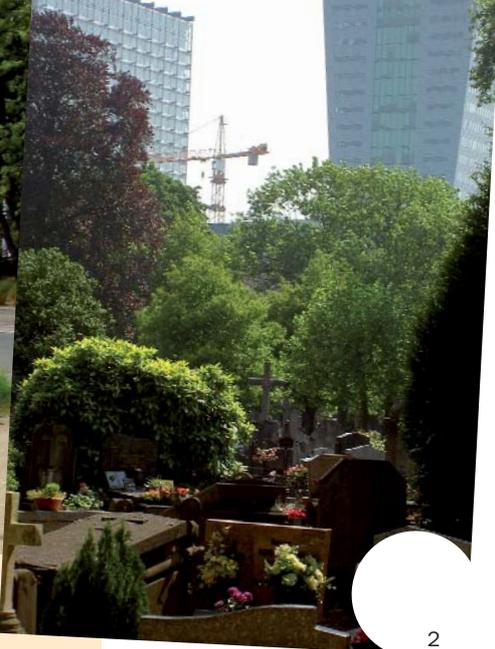


Critères d'appréciation du public	>>	Leviers d'action possibles
<b>Esthétique :</b> perspectives visuelles dégagées • respect du génie des lieux • harmonie des matériaux et des couleurs • diversité des formes	>>	<b>Intervention paysagère :</b> points de vue dégagés • panachage des essences • mise en valeur du patrimoine paysager existant • intégration des ouvrages d'art • contraste des masses végétales (ombragées/ensoleillées)
<b>Sécurité :</b> pelouse autorisée • pas de tension sociale et de mauvaises rencontres • pas de risques naturels (arbres morts, flaques d'eau, chemins boueux) • sentiers bien tracés et balisés • bonne notoriété	>>	<b>Traitement des risques et conflits d'usages :</b> balisage bien visible • présence des gardes-moniteurs • séparation des activités et des fonctions • protection contre les risques naturels
<b>Naturalité :</b> sentiment d'une nature authentique • présence d'éléments pittoresques (cascades, rochers, animaux, arbres remarquables, plans d'eau) • zone calme • artificialité réduite	>>	<b>Gestion différenciée :</b> pas d'engins motorisés • pas de traces de coupe rase • pas de produits phytosanitaires (herbicides, polluants chimiques) • pelouses fleuries • gradient d'intervention le moins visible possible
<b>Propreté :</b> pas de débris • pas de bois mort à terre • broussailles contrôlées • pas de nuisances sonores • pas de tags ni de graffitis	>>	<b>Gestion des déchets :</b> ramassage des débris • arbres morts dégagés • débroussaillage et éclaircie aux abords des zones fréquentées • nuisances sonores réduites • enlèvement des tags et graffitis
<b>Équipement :</b> parking • bancs • aire de pique-nique • aire de jeux • toilettes • poubelles • piste cyclable • point d'accueil et d'information	>>	<b>Accueil du public :</b> infrastructures légères (bancs, fontaines d'eau) • aire de stationnement arborée à la périphérie • confort des cheminements et des revêtements
<b>Information :</b> plan de situation et de repérage • panneaux d'information • temps de parcours et d'accès • rappel des règles de conduite • appel au respect et au civisme	>>	<b>Action de communication et de sensibilisation :</b> plaquette d'information • topo-guide • accueil des scolaires • charte graphique • plan de communication

Source : Boutefeu Benoît, septembre 2007, La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie.



1. PRAIRE FLEURIE EN BORDURE DE VOIRIE : UNE MÉTHODE DE REMPLACEMENT D'ESPACES GAZONNÉS OU IMPERMÉABILISÉS. • 2. ILOTS DE NATURE NON ENTRETENUS DANS UN CIMETIÈRE DE LILLE-SUD.



>>> Référentiel

# Se doter d'indicateurs pour évaluer sa gestion

## Politiques environnementales des espaces verts

L'application d'une politique environnementale nécessite la mise en place d'un processus d'évaluation: évaluation initiale des impacts environnementaux causés par les méthodes de gestion actuelles, puis évaluation régulière afin de mesurer la pertinence et l'efficacité des mesures de corrections mises en place. Un référentiel d'indicateurs a donc été élaboré<sup>1</sup>. Il cible, en priorité, les services des espaces verts dans ses aspects de gestion du patrimoine. L'ensemble des indicateurs (voir tableau page suivante)<sup>2</sup> permettent à la collectivité de mesurer l'impact de ses activités sur l'environnement, de s'auto-évaluer, de se comparer à d'autres collectivités.

**L'outil.** Après concertation avec quelques responsables de service, il a été choisi d'opter pour une entrée par activités du service (arrosage, taille...) plutôt que par thèmes environnementaux (eau, sol...).

Huit thèmes de gestion ont ainsi été retenus :

- Gestion de l'eau • État sanitaire des végétaux
- Fertilisation • Plantes indésirables • Zones enherbées • Déchets issus du patrimoine vert
- Véhicules et engins • Patrimoine naturel.

Afin de répondre à l'ensemble des services espaces verts, les indicateurs sont ensuite classés en deux catégories :

- les indicateurs principaux (P) : indicateurs essentiels à suivre pour visualiser la progression du service ;
- les indicateurs secondaires (S) : indicateurs complémentaires venant apporter plus de précisions à l'évaluation des pratiques.

L'actualisation des indicateurs doit se faire tous les ans, excepté pour les indicateurs secondaires et ceux faisant appel à des calculs de superficie, qui ont une période d'actualisation de trois ans. Ce système permet une prise de recul régulière sur l'efficacité des actions mises en place.

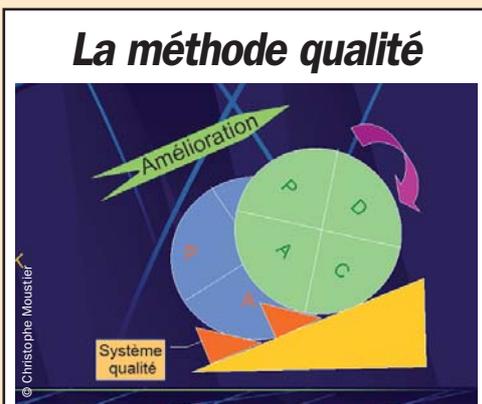
Et si les gestionnaires s'inspiraient des outils d'évaluation mis en place par les services d'espaces verts des villes ?

**Utilisation.** La conception du référentiel est faite de façon à ce que chaque service s'approprie l'outil et choisisse les indicateurs qui correspondent le mieux à sa politique environnementale et aux actions définies. Le référentiel doit permettre au service de progresser graduellement, selon le principe d'amélioration continue (voir schéma roue de Deming) :

- 1- définition par le service d'une politique de gestion des espaces verts prenant en compte l'environnement ;
- 2- sélection d'une batterie d'indicateurs, parmi ceux du référentiel, propres et adaptés au service, à partir desquels on obtient un premier état des lieux ;
- 3- mise en place de mesures correctives dont l'efficacité sera constatée au fur et à mesure des bilans fournis par les indicateurs (en fonction de leur périodicité).

Ainsi, de bilan en bilan, le service visualise clairement ses avancées (ou non) en matière de gestion environnementale et peut efficacement définir de nouvelles actions.

Ce référentiel a fait l'objet d'améliorations après le recueil des avis et des propositions d'amélioration d'une quinzaine de services espaces verts en France. Il peut donc, d'ores et déjà, être directement utilisé ; néanmoins, son utilisation « en routine » nécessite de le tester plus largement et surtout de développer un outil informatique de suivi.



**La roue de Deming** (du nom du statisticien inventeur) illustre la méthode qualité PDCA (Plan Do Check Act) en quatre étapes :

- 1. Plan.** Planifier la réalisation, par exemple l'écriture du cahier des charges et l'établissement d'un planning.
- 2. Do (faire).** Construire ou réaliser l'œuvre.
- 3. Check (vérifier).** Contrôler le travail. Cette étape utilise des moyens de contrôle divers, tels qu'indicateurs de performance...
- 4. Act.** Rechercher des points d'améliorations. Pour éviter de revenir en arrière, on représente une cale sous la roue qui symbolise, par exemple, un système d'audits réguliers, ou un système documentaire qui capitalise les pratiques ou les décisions.

suite page 16 ●●●

1. En collaboration avec le CNFPT Pays de la Loire.
2. Les indicateurs environnementaux sont des grandeurs permettant de décrire et/ou de mesurer l'état de l'environnement. Ils doivent être établis à partir de quantités observables ou mesurables, et reflètent ainsi l'impact – positif ou négatif – d'une activité sur l'environnement.



Pierre Veillat

Conseiller scientifique et technique, direction des espaces verts et de l'environnement

Ville de Paris

●●● suite de la page 15

Initialement conçu pour les services espaces verts, cet outil peut également servir aux espaces naturels.

Les indicateurs pouvant être utilisés individuellement, il est donc possible, au cas par cas, de se composer une batterie d'indicateurs adaptés aux espaces naturels. Ceux-ci seront notamment issus des thèmes « Gestion des espaces enherbés » et « Gestion du patrimoine naturel ». Les indicateurs proposés peuvent également en générer d'autres (tout en gardant le même schéma de ratio, de pourcentage...). D'un monde à l'autre, la porte est donc grande ouverte... ■

CAMILLE JOUGLET

INSTITUT NATIONAL D'HORTICULTURE

>>> Mél: camille.jouglet@inh.fr

En savoir plus

Plante et Cité • http://plante-et-cite.inh.fr

Plante et Cité est une plate-forme nationale d'expérimentation et de conseils techniques spécialisée dans les domaines des espaces verts. Elle vise à animer des programmes de recherche, d'expérimentation, d'études techniques en partenariat avec les collectivités, professionnels et établissements d'enseignement et de recherche ; à mutualiser les connaissances ; à réaliser une veille technique et le transfert de technologies.

« Nous avons créé une norme »

La ville de Paris dote certains de ses espaces d'un label « espace vert écologique ».

Comment évaluez-vous leur conformité ?

Cela fait plusieurs années que la ville porte une réflexion pour limiter l'empreinte écologique de sa gestion d'espaces verts. Ainsi, nous avons entamé une démarche aboutissant à la classification de nos espaces vis-à-vis de leur qualité écologique, en lien avec leur fonction sociale. Par exemple, à certains endroits, nous choisissons d'implanter des prairies naturelles, voire des friches, à d'autres des pelouses bien tondues plus aptes à accueillir du public. Notre évaluation se fait au regard de cette classification. Pour l'évaluation, nous suivons les principes d'amélioration continue que l'on trouve dans les systèmes de certification tel Iso 14 000. Cela suppose des audits périodiques (annuels et quelquefois plus). Les audits (qui sont réalisés par un organisme indépendant) évaluent le niveau de performance écologique atteint, les moyens mis en œuvre, en comparaison des objectifs annoncés.

Et que contrôlez-vous ?

Nos critères écologiques de gestion vont du « zéro phyto » jusqu'à l'accueil du public. Par exemple, nous avons mis en place et nous suivons une ges-

tion raisonnée de l'eau avec un système de calcul très précis. Chaque mois, la quantité d'eau est adaptée au végétal, à la nature du sol, à la climatologie, à la pente, etc. Un calcul informatique indique, par exemple, s'il faut arroser quatre minutes tous les cinq jours en avril, puis un quart d'heure en mai... Cette méthode, quand elle est suivie, peut générer entre 25 et 30 % d'économie. L'audit cherche à savoir si les préconisations sont appliquées ou encore si l'eau utilisée est potable ou non potable. En bout de procédure, l'auditeur fait des commentaires qui vont de la simple remarque à la non-conformité et propose ou non la labellisation. Avec le temps, nos critères vont encore s'affiner.

Comment faites-vous pour disposer des données de contrôle ?

C'est le jardinier qui garde la maîtrise des données, aidé de l'outil informatique pour les calculs. Les agents disposent de carnets de suivi (traitements, consommations, temps d'arrosages...) qui servent d'éléments de preuve au moment des audits.

Cela change les méthodes de travail et bouscule les habitudes car le métier de jardinier est fondé sur l'oralité. Pourtant, le système de labellisation réclame de prouver des choses, donc d'écrire. Si l'auditeur demande « Avez-vous le plan des réseaux d'arrosage ? », ce plan doit exister. Or, souvent, l'historique fait qu'il n'a jamais existé où qu'il a disparu. Il faut également que le système documentaire soit complet. C'est le cas des plans de traitement sanitaire des végétaux. On doit savoir que tel jour, on a utilisé tel produit sanitaire biologique, savoir qui l'a fait, quelle quantité a été employée et où.

Il a donc fallu former les gens ?

Trois mille agents ont été sensibilisés au développement durable adapté aux espaces verts. Tous nos agents susceptibles d'utiliser les systèmes de traitement passent un examen spécial et difficile. Tous savent et comprennent la dangerosité des produits. L'utilisation de produits chimiques est limitée à « une trousse de secours ». Les traitements préventifs sont abandonnés. Les agents sont formés à la reconnaissance des niveaux d'infestation mais aussi à l'utilisation des auxiliaires.

Cela porte ses fruits ?

Cette année, cent jardins ont été passés au crible. Cinquante-neuf ont été labellisés. ■

RECUEILLI PAR MOUNE POLI

>>> Mél: pierre.veillat@paris.fr

Exemples d'indicateurs

P: Indicateurs principaux, essentiels à suivre pour visualiser la progression du service. S: Indicateurs secondaires.

Indicateurs évaluant la gestion de l'eau

- Volume d'eau consommée par an pour l'arrosage/Superficie gérée par le service espaces verts P
Superficie de pelouses (hors terrain de sports) arrosées/Superficie totale arrosée S
Volume d'eau du réseau potable utilisée/Volume total d'eau consommée pour l'arrosage P
Volume d'eau puisée (forage...) utilisée/Volume total d'eau consommée pour l'arrosage P
Volume d'eau recyclée (eau de pluie...) utilisée/Volume total d'eau consommée pour l'arrosage P

Indicateurs évaluant la gestion du patrimoine dit naturel

- Nombre de zones naturelles d'intérêt écologique (Znieff, Zico, Espaces naturels sensibles, Natura 2000...) sur l'ensemble de la collectivité et gérées par les espaces verts P
Ces zones font-elles l'objet d'un plan de gestion adapté ? S
Nombre d'espèces végétales et animales protégées sur le territoire de la collectivité P
Réalisez-vous des inventaires floristiques et faunistiques pour visualiser l'impact des modes d'entretien ? P

Indicateurs évaluant la gestion des zones enherbées

- Existe-t-il différents modes d'entretien des espaces enherbés ? P
Superficie totale tondue/Superficie totale gérée par le service espaces verts P
Superficie totale fauchée/Superficie totale gérée par le service espaces verts P
Superficie fauchée avec exportation/Superficie totale fauchée S
Les techniques de fauche prennent-elles en compte la préservation de la flore et de la faune ? P



JARDINS FAMILIAUX AU BOIS DE LA MUSSE À BELLEVUE.

© Marie-France Ringeard

© Marie-France Ringeard

>>> Ville de Nantes

# Les espaces verts, moteur d'insertion sociale

## Une sociologue intégrée au service environnement de la ville

Depuis ces quinze dernières années, les métiers des espaces verts ont fortement muté pour s'adapter aux enjeux nouveaux que connaissent les territoires. Ainsi, le service des espaces verts et de l'environnement de Nantes a élargi son champ de recrutement en s'adjoignant une chargée de mission formée à la sociologie et plus particulièrement à l'école du développement social urbain<sup>1</sup>. Le service dispose désormais d'une équipe pluridisciplinaire.

Le suivi et l'animation des jardins familiaux, projets à caractère social par excellence, ont été pris en charge au sein de cette nouvelle fonction. En effet, une véritable politique publique autour de la thématique du jardinage en ville avec les habitants a pris corps. Celle-ci s'explique par une évolution majeure dans la gouvernance des territoires : l'exigence en matière de concertation et de participation des habitants dans la réalisation des projets ainsi que, plus largement, dans les dispositifs de gestion du territoire.

**Le jardin, médiateur social.** Complément de ressource, maîtrise de l'équilibre alimentaire mais aussi espaces de socialisation, lieux d'expression de l'interculturalité, qu'ils soient collectifs ou individuels, ces jardins sont d'excellents leviers pour l'animation et le développement social. Cependant, si la question sociale est au cœur des jardins familiaux, pour générer l'innovation au sein du service, la dynamique produite doit être relayée, explicitée, formalisée et accompagnée. C'est le rôle de cette chargée de mission. Au-delà, et plus concrètement, ses fonctions s'articulent autour de trois axes :

- La gestion sociale et technique des jardins existants et, surtout, le développement de nouveaux sites en lien avec les différents acteurs de la ville au plan urbain et social. Cela recouvre l'identification du foncier et des enjeux locaux, la conduite de la concertation avec les riverains et les usagers, mais aussi la médiation, la régulation des situations conflictuelles.

- L'intégration et l'ouverture des sites dans les quartiers. Cet axe fait appel, par exemple, à l'accompagnement des actions d'animation initiées par les jardiniers. Soutien aux trocs plantes, fêtes des jardins et autres pique-niques organisés sur les jardins. Mais également participation des associations aux manifestations de grande envergure telle la Folie des plantes du Grand Blottereau (30 000 personnes) ou plus modestement le festival de jazz du parc potager de la Crapaudine.

- Reste l'accompagnement des projets collectifs, éducatifs ou d'insertion. À ce jour, dans les jardins familiaux de Nantes, sept parcelles sont entretenues par des collectifs d'habitants dont deux à caractère d'insertion et une douzaine par des enfants dans le cadre d'activités scolaires ou de centres de loisirs.

**Sociologue de terrain: un métier.** Incontestablement, l'approche sociologique des territoires mise en œuvre dans les métiers du développement local permet de mieux identifier les enjeux sociaux et urbains. Ces métiers font appel à la connaissance des dispositifs éducatifs et des pratiques sociales, des techniques de participation et de médiation. Ils mobilisent également des techniques de diagnostic de territoire de méthodologie de projet. Complémentaires aux métiers des espaces verts, ceux du développement social ont une fonction d'analyse et d'alerte qui va au-delà de la gestion des territoires pour s'inscrire dans une dynamique de service. La chargée de mission du service des espaces verts et de l'environnement de Nantes instille, au quotidien, la préoccupation du social dans les opérations du service. Ainsi, le partenariat développé avec le tissu associatif nantais est appelé à se développer autour, par exemple, de la sensibilisation au respect des espaces verts, voire de la compréhension par le grand public des enjeux de la biodiversité en ville. ■

**MARIE-FRANCE RINGEARD**

CHARGÉE DE MISSION AUX JARDINS PARTAGÉS - VILLE DE NANTES

1. Au sens figuré d'un courant de pensée qui fait sien le terrain des quartiers difficiles. Marie-France Ringeard a suivi un cursus pour le diplôme des Hautes Études en pratiques sociales à l'université de Rennes II.

>>> Mél : [Marie-France.Ringeard@mairie-nantes.fr](mailto:Marie-France.Ringeard@mairie-nantes.fr)

© Marie-France Ringeard



**LE PARC POTAGER DE LA CRAPAUDINE A REÇU LE 1<sup>ER</sup> PRIX EUROCITÉ 2003 SUR LE THÈME « AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS DANS LES QUARTIERS SENSIBLES ».**



>>> Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée

# Reconquérir les friches agricoles périurbaines

**Une politique en quatre volets permet à la communauté d'agglomération de limiter la déprise agricole aux portes de la ville.**

**A**ux portes de Perpignan, de façon aussi attendue qu'inévitable, la campagne cède la place à des friches agricoles périurbaines générées par la spéculation foncière. Il en résulte une perte d'identité du paysage, des risques d'incendie et une dépréciation de l'agriculture. Aussi, souhaitant arrêter cette hémorragie, la communauté d'agglomération de Perpignan a décliné un programme de reconquête en quatre axes :

- **L'élaboration d'une charte paysagère.** Les usagers (chambres consulaires, État, communes, mais aussi associations de quartier, de défense de l'environnement, sportives...) y affirment leur volonté de construire le paysage de demain.
- **La recomposition paysagère grâce à l'utilisation du prêt à usage.** Pour mobiliser le foncier, sans déposer ni déresponsabiliser les propriétaires, la communauté d'agglomération a eu recours au prêt à usage. Selon les articles 1875 et suivants du code civil, le prêt à usage (ou commodat) est un contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour en avoir l'usage. Associée à la chambre d'agriculture, la communauté d'agglomération met en relation des

exploitants potentiels et des propriétaires. Le prêt à usage, gratuit, est effectif pour une période d'un an. À charge pour l'exploitant d'implanter des cultures pendant cette période. Par le commodat, le propriétaire continue à disposer de ses terres (le contrat est court) et son bien est propre et entretenu.

La chambre d'agriculture expertise les terrains, choisit les exploitants bénéficiaires du commodat et assure le suivi du contrat. Enfin, la convention d'obligation signée avec l'exploitant lui permet d'obtenir des aides financières pour remettre ces parcelles en état.

• **L'appropriation sociale par le biais d'implantation de pistes.** Les citoyens sont invités à découvrir, par le biais de pistes cyclables et de sentiers de randonnées, ces espaces périurbains afin de renouer avec leur agriculture.

• **La création d'une équipe d'intervention.** Ces agents territoriaux gèrent ces espaces naturels en les rendant accueillant, en évitant les nuisances et les dégradations. Aujourd'hui, 1 200 hectares de terres sont concernés par ce programme, mais celui-ci a vocation à s'étendre. Une étude en cours cherche à produire des outils complémentaires afin de préserver l'activité agricole périurbaine, favoriser l'implantation d'exploitants et maintenir les liens ville/campagne. ■

**JÉRÔME DUBOST** - SERVICE ENVIRONNEMENT  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PERPIGNAN MÉDITERRANÉE

>>> Mél : [j.dubost@perpignan-mediterranee.org](mailto:j.dubost@perpignan-mediterranee.org)

Éboulis et murgers (tas de pierres ou muraille) contribuent au maintien des reptiles.

Dans les espaces verts urbains, l'objectif primordial est de créer des conditions favorables au maintien d'une faune indigène diversifiée, présente spontanément dans la nature proche.

Les aménagements paysagers intègrent la nécessité de conserver des vieux murs, de planter des espèces et variétés adaptées au sol et au climat procurant tout au long de l'année abris et nourriture à la faune auxiliaire. Cette politique s'avère payante ; en 2000, lors de l'application du « zéro insecticide et acaricide », il n'a nullement été besoin d'introduire des coccinelles, syrphes ou chrysopes ni aucune espèce exotique pouvant un jour devenir invasive... ■

**MICHÈLE MOUNEYRAC** - GUY LONGEARD  
DIRECTION DES ESPACES VERTS VILLE DE BESANÇON

>>> Mél : [michele.mouneyrac@besancon.fr](mailto:michele.mouneyrac@besancon.fr)

1. Référence : Atelier Cepage.
2. Plantes vasculaires : celles qui, outre le tissu cellulaire, renferment des vaisseaux (Littéré).
3. Référence : Espace naturel comtois.



1

>>> Besançon

# La ville pour conforter la biodiversité

**La ville se révèle comme un réservoir de diversité biologique, faunistique et floristique. L'application d'une gestion adaptée des milieux participe à la valorisation de la biodiversité.**

**F**ace à l'uniformisation des campagnes, les monocultures et leurs techniques associées, la ville se révèle comme un réservoir de biodiversité. Ainsi, à Besançon, dans le secteur sauvegardé du centre ancien, l'étude Nature en ville<sup>1</sup> a recensé trente-cinq milieux différents, identifiant sur ces 270 hectares, 405 espèces de la flore vasculaire<sup>2</sup>, cinquante-et-une d'oiseaux et soixante-dix de papillons. Sur son territoire, Besançon bénéficie d'un patrimoine de nature important et diversifié. Le chapelet de collines s'égrenant en bordure immédiate du cœur urbain a révélé des espèces comme l'orobanche de Bartlingi ou la potentille à petites fleurs, lesquelles représentent un fort intérêt patrimonial<sup>3</sup>. La présence de l'azuré du serpolet est remarquable en

raison de l'implantation intra-urbaine de son habitat. Une grotte naturelle protégée abrite des populations de barbastelles et de grands rhinolophes.

Cependant, la pérennisation d'une diversité d'habitats et d'espèces nécessite une politique active avec la quête permanente de la mise en lien de ces biotopes. Entre citadelle et remparts, la ville cherche donc à conserver une mosaïque de micro-espaces au cœur du bâti avec ses cours et ses jardins.

Sur les collines, les actions menées englobent la restauration et l'entretien de milieux ouverts et de mares. Un troupeau de chèvres itinérant corrige l'embroussaillage des pelouses sèches et participe ainsi à une nouvelle agriculture urbaine.



© Ville de Besançon

◀ LA CITADELLE DE VAUBAN.



2

3

4

1 & 2. LA PETITE AMAZONIE, OU MARAIS DE MALAKOFF, EST UNE ZONE NATURA 2000 AU CŒUR DE L'AGGLOMÉRATION NANTAISE SUR LAQUELLE ON TROUVE DES VACHES ÉCOSSAISES. • 3. CULTURES FOURRAGÈRES SUR D'ANCIENNES TERRASSES VITICOLES AVEC LE CANIGOU EN ARRIÈRE-PLAN. • 4. PASTORALISME À PROXIMITÉ DU QUARTIER DU MOULIN À VENT DE PERPIGNAN.

>>> Nantes métropole

# Planifier les réseaux verts

## La cohérence par les documents d'urbanisme

Les coulées vertes de l'agglomération nantaise participent à l'identité du territoire. Corridors écologiques entre la ville et la campagne au service de la faune, de la flore et des habitants, leur existence a vu le jour dans un contexte de fortes pressions induites par la dynamique de l'agglomération sur les espaces naturels et agricoles (pressions d'ailleurs croissantes au cours des vingt dernières années). Ce résultat ne serait pas advenu sans la volonté politique des élus locaux (communaux, intercommunaux et métropolitains) de mettre en place une démarche de planification concertée visant à garantir les grands équilibres entre espaces urbains et naturels tout en répondant aux besoins d'un développement durable du territoire: objectif traduit dans les documents d'urbanisme.

En 2001, l'agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise établit une charte de développement et d'aménagement. Dépassant les dispositifs de protection et d'inventaires européens, nationaux ou départementaux (Natura 2000, Znieff, Zico, Espaces naturels sensibles), ce document répond à la nécessité de développer une gestion plus économe de l'espace et des ressources naturelles pour une meilleure maîtrise de l'étalement urbain; au besoin d'une agriculture pérenne et respectueuse de l'environnement; au choix de la protection et de la valorisation du patrimoine naturel et du paysage en renforçant le maillage des sites naturels et les coupures vertes.

Ces grands principes sont transposés et précisés dans les documents d'urbanisme et de planification relevant des différentes échelles territoriales. Ainsi, à l'échelle de la métropole estuarienne Nantes-Saint-Nazaire (57 communes, 766 000 habitants), le schéma de cohérence territorial (Scot) cartographie les grands principes d'organisation de l'espace. Opposable aux communes, ce document de planification positionne, par exemple, les espaces remarquables qui joueront un rôle essentiel de rupture naturelle d'urbanisation.

À l'échelle intercommunale, le plan d'aménagement et de développement durable (Padd) précise les orientations de la politique communautaire, déclinée ensuite dans les plans locaux d'urbanisme (Plu) à l'échelle de

chacune des communes. C'est à cette échelle que les principes du schéma de cohérence territorial (Scot) se traduisent en urbanisme réglementaire, notamment sous forme de zone naturelle non urbanisable ou agricole (ZN, ZA). Ce cadre réglementaire rend possible la mise en œuvre opérationnelle de programmes structurants: c'est ainsi que sur le territoire de Nantes métropole, l'eau, la forêt, l'agriculture périurbaine, les cheminements piétons, les zones humides, la conservation d'espèces... donnent lieu à des actions spécifiques, complémentaires entre elles, pour un meilleur *continuum* des espaces naturels et agricoles.

Avec un peu de recul, on s'aperçoit que trois conditions sont déterminantes pour la réussite de la mise en œuvre de ce type de politique. Toutes trois nécessitent un travail de fond important: l'articulation des échelles territoriales d'une part, en se focalisant de l'échelon communal jusqu'à l'aire urbaine; la cohérence des outils de planification aux différents niveaux, d'autre part. Et, enfin, la gouvernance locale puisqu'il s'agit d'associer les habitants, élus, associations, agriculteurs à une vision à long terme du développement durable du territoire. On peut ainsi dire qu'espace, temps et gouvernance sont les trois clés de la réussite. ■

MARYLINE GUILLARD  
JOSETTE GARCIA-MELGARES  
MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET ESPACES NATURELS

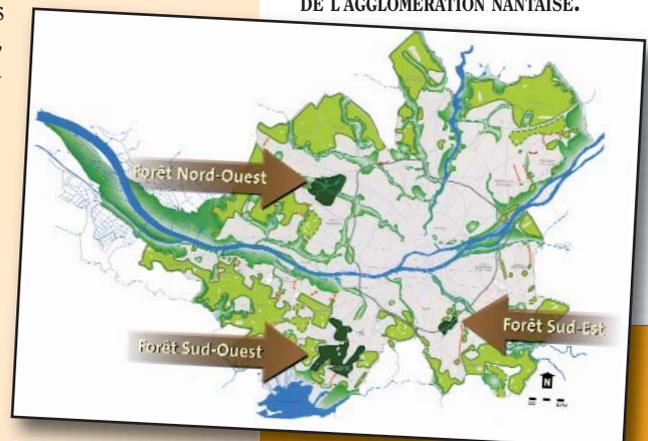
>>> Mél:  
maryline.guillard@  
nantesmetropole.fr

### En savoir plus

<http://www.nantesmetropole.fr>  
Rubrique « Développer », puis « La qualité de vie », puis « L'éco métropole ».

L'articulation des documents d'urbanisme et la programmation urbaine permettent la mise en réseau d'espaces naturels. L'intérêt de travailler très en amont avec les diverses collectivités s'illustre ici, sur le territoire de Nantes métropole.

CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT  
ET D'AMÉNAGEMENT  
DE L'AGGLOMÉRATION NANTAISE.



© AURAN Nantes Métropole

- Espace agricole durable
- Espace agricole d'intérêt paysager
- Trame des milieux naturels sensibles
- Forêt urbaine: site à expertiser
- Coupure verte



>>> Département des Hauts-de-Seine

# À petits pas, le plan Climat

## Un cheval et quinze moutons dans un parc urbain historique

**D**epuis mai 2007, un cheval et quinze brebis ont élu domicile dans le parc de Sceaux. Ils participent au plan Climat départemental !

La présence de ces animaux résulte d'une volonté de la direction des parcs, jardins et paysages des Hauts-de-Seine de réduire sa production de CO<sub>2</sub>.

En effet, il y a quelques mois, la collectivité a lancé un appel d'offres pour l'entretien du parc et sélectionné une entreprise proposant des solutions environnementales innovantes telles que l'utilisation d'animaux (qu'elle gère). En outre, la direction a décidé de remplacer certains engins à combustion par des engins électriques ou à bicarburation.

Vu de loin, l'utilisation d'animaux peut sembler simple. Il faut cependant percevoir que l'entretien des espaces verts est soumis à de fortes contraintes ; notamment parce que la volonté de gérer l'environnement avec respect doit être conciliée avec une gestion horticole plus rigoureuse sur certains secteurs classés au titre des monuments historiques. C'est d'ailleurs pourquoi la direction des parcs, jardins et paysages a établi les principes d'une gestion différenciée qui respecte les caractéristiques paysagères des différents espaces.

Une autre contrainte est liée à la forte fréquentation de ces jardins urbains. En effet, les parcs départementaux ont des surfaces comprises entre trois et deux cents hectares, or la mission d'accueil du public qui leur est dévolue limite la possibilité de recevoir des animaux : les étendues de pâture sont autant de lieux retirés à l'usage du public.

Pour réussir, ces méthodes alternatives de gestion nécessitent que l'on accepte une vision différente de l'entretien de ces espaces. Un premier bilan laisse pourtant apparaître un réel intérêt du public, favorable à ces nouvelles méthodes non polluantes.

Ces techniques alternatives ne permettent pas un remplacement total des anciennes méthodes de gestion, elles constituent cependant un pas vers la limitation des pollutions et la sensibilisation du public à la problématique environnementale. ■



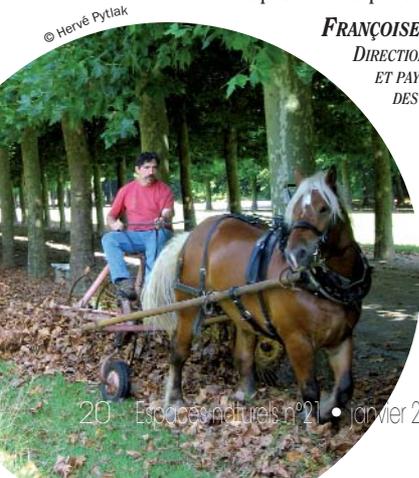
Animal	Cheval de trait léger. Franc-Comtois, docile et élégant.	Quinze brebis « Landes de Bretagne », race rustique.
Objectifs	Transport de végétaux, outillage, ramassage de poubelles...	Tonte des pelouses.
Protocole	Espace de pâture pour l'exercice du cheval et son autonomie alimentaire • Entretien de l'animal par trois « jardiniers palefreniers » • Matériel : attelage spécifique (charrette, harnais...).	Une prairie permanente : 1,6 ha • Des espaces de pâtures délimités par des clôtures mobiles ; espaces rouverts au public après la tonte • Entretien des animaux par un « jardinier berger » de l'entreprise.

### Bilan

Aspects négatifs	Travail plus lent et plus coûteux • Difficulté pour trouver des outils tractables • Surface de pâture insuffisante pour l'autonomie alimentaire du cheval.	Sélectivité des moutons : certaines plantes ne sont pas consommées • Tonte irrégulière et insuffisante • Public peu habitué aux clôtures électrifiées.
------------------	--	--

Aspects positifs	Les pâtures tondues peuvent être rendues au public • Sensibilisation du public aux démarches environnementales • Le mode de gestion précédent était jugé agressif (pollution visuelle, sonore...) • Les animaux sont appréciés et recherchés du public.	
------------------	---	--

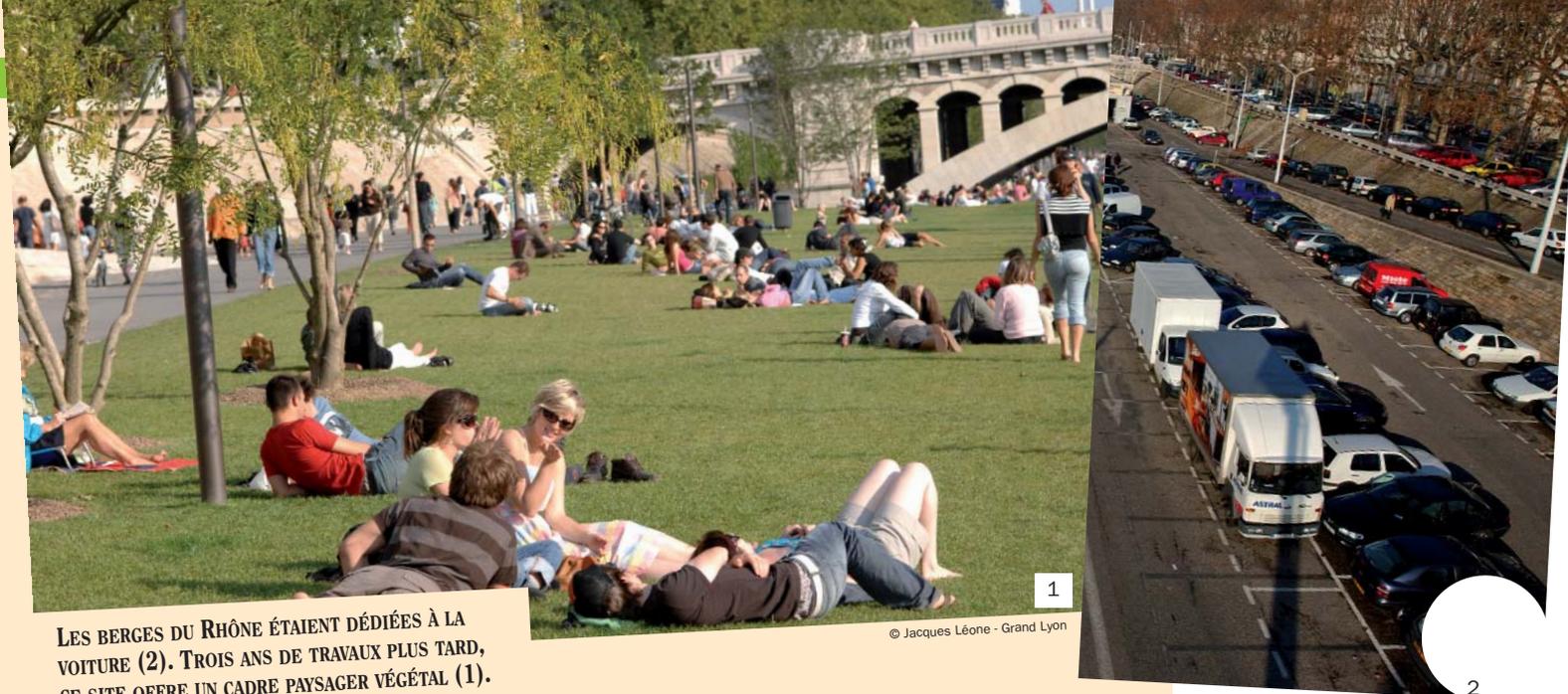
Perspectives	Élargissement des tâches : fauche des prairies (à distinguer des pelouses, qui sont tondues régulièrement).	Restreindre la surface de pâture et effectuer des rotations plus fréquentes afin d'obtenir une tonte régulière • Augmenter la taille du troupeau afin de poursuivre le remplacement des tondeuses • Réaliser une fauche complémentaire des végétaux non consommés • Étudier la possibilité de ramasser les déjections • Ajouter un âne au troupeau afin de protéger les agneaux des prédateurs.
--------------	---	---



**FRANÇOISE DELVILLE**  
DIRECTION DES PARCS, JARDINS  
ET PAYSAGES, DÉPARTEMENT  
DES HAUTS-DE-SEINE

>>> Mél :  
fdelville@cg92.fr

ANDAINEUSE,  
PARC DE SCEAUX.



LES BERGES DU RHÔNE ÉTAIENT DÉDIÉES À LA VOITURE (2). TROIS ANS DE TRAVAUX PLUS TARD, CE SITE OFFRE UN CADRE PAYSAGER VÉGÉTAL (1).

© Jacques Léone - Grand Lyon

# L'urbain se débétonne

## La tendance fait entrer la nature en ville

À Lyon, comme dans de nombreuses autres villes depuis cinquante ans, le lien naturel avec les fleuves et les rivières a été progressivement sacrifié au profit de la voiture. Depuis quinze ans pourtant, la reconquête des fleuves se dessine. Les berges sont progressivement débarrassées de leurs carcans de béton pour retrouver une dynamique naturelle. La dernière action, peut-être la plus spectaculaire, a consisté à transformer les bas-ports de la rive gauche du Rhône en promenade paysagée : cinq kilomètres de longueur, dix hectares de superficie aménagés afin que d'autres usages puissent être envisagés. Le projet a permis l'installation de plus de 400 arbres de 35 espèces différentes, la création de près de trois hectares de pelouses, prairies et espaces végétalisés...

Le rapport entre nature et ville est en mutation.

### ► L'acceptation d'une nature plus naturelle.

Alors que l'approche du végétal dans les espaces verts urbains est longtemps restée purement horticole et plutôt interventionniste, on évolue depuis dix ans vers une esthétique plus naturelle. Les compositions végétales se rapprochent de modèles naturels dans leur aspect et dans leur fonctionnement. Elles sont évolutives et non figées dans le temps, mais aussi centrées sur la recherche d'une meilleure adaptation au site. On trouve ainsi en parcourant les berges du Rhône le gradient d'ambiances qui caractérise les espaces verts contemporains du plus extensif au plus intensif. Cependant, la présence majoritaire d'une palette végétale peu horticole, la tolérance affichée pour une expression plus libre de cette végétation, traduisent clairement ce changement.

► **Le jardin sort de ses grilles.** Si l'héritage haussmannien des grandes villes semble établi sur un modèle théorique de catégorisation des espaces (l'espace public est minéral avec des arbres alignés, les jardins sont des espaces protégés et isolés, clos à l'intérieur de leurs grilles, les espaces naturels sont à l'extérieur du territoire de la ville...), une évolution progressive rend

**En plein cœur de Lyon, les berges du Rhône ont récemment été réaménagées. De cette réalisation, il est possible de tirer quelques indications sur les tendances qui caractérisent l'évolution du rapport entre nature et ville.**

obsolète cette classification. Les jardins sortent en effet de leurs grilles et s'installent sur les espaces publics, les espaces naturels deviennent des corridors écologiques qui s'immiscent au cœur de la ville, une solution de continuité et une complémentarité d'usage s'envisagent entre les différentes composantes de la nature dans le tissu urbain. La visite des berges du Rhône nous montre ainsi un exemple de ce métissage, un jardin continu est avant tout un axe de déplacement piéton, un espace de rencontre et de festivité au cœur de la ville et constitue un lien entre la ville et ses espaces naturels périphériques.

► **La logique de continuité.** Certes, les compositions urbaines du 19<sup>e</sup> siècle et du début du 20<sup>e</sup> proposaient d'imaginer la nature comme une trame où jardins, parcs et forêts seraient reliés entre eux (promenades, ceintures vertes...); mais l'héritage est plus de nature «insulaire». Les parcs et jardins sont des îlots d'un archipel perdu au milieu d'un océan bâti. Le projet des berges du Rhône montre qu'il est possible de corriger cette situation. Les vertus qui en découlent en termes d'usage (promenade reliant les deux grands parcs de la ville, pratique libre du sport dans un cadre naturel) et de valeur (écologique par la création d'une continuité avec les espaces naturels périurbains) sont d'ailleurs à l'origine du succès. Espérons que cette réussite réhabilite définitivement la valeur des continuités naturelles aux yeux des urbanistes et des décideurs politiques.

Les tendances qui se dessinent à l'analyse du projet d'aménagement des berges du Rhône sont révélatrices d'un enrichissement de la fonction de la nature en ville: au-delà du beau, de la simple réponse à une demande sociale, de la valorisation économique des territoires, des incidences environnementales, on y voit un facteur d'équilibre indispensable au développement urbain. ■

**FRÉDÉRIC SÉGUR**  
RESPONSABLE DU SERVICE ARBRES ET PAYSAGE  
COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON

► Mél :  
fsegur@grandlyon.org